

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – 'MME FLEXIBLE RESIN'

### SECTION 1. IDENTIFICATION

---

<b>Identification du produit</b>	'MME Flexible Resin'
<b>Autres moyens d'identification</b>	'Flex Resin'; 'Flexible Resin'
<b>Utilisation recommandée</b>	Résine polyuréthane hydrophobe pour l'injection de fissures dans le béton.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Usage professionnel seulement
<b>Identifiant du fournisseur</b>	Multiuréthanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3 (Canada)
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-663-6633

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

<b>Classification</b>	Ce matériau est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).  Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2A Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Cancérogénicité - Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) (reins, système respiratoire) - Catégorie 2
-----------------------	--

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes



##### Mot d'avertissement

DANGER

##### Mentions de danger

Provoque une irritation grave des yeux.  
Provoque une irritation de la peau.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou de l'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.  
Peut provoquer une réaction allergique cutanée.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut provoquer une irritation respiratoire.  
Peut causer des dommages aux organes par exposition prolongée ou répétée (reins, système respiratoire).

##### Conseils de prudence

##### **Prévention**

Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

sécurité.

Porter l'équipement de protection approprié.

Éviter d'inhaler les fumées/brumes/vapeurs.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Laver soigneusement les mains après manipulation.

### Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire persistante, consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si la respiration est difficile, déplacer la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour respirer. Consulter un médecin.

### Stockage

Stockez dans un endroit bien ventilé. Gardez le contenant bien fermé.

Gardez sous clé. Gardez à l'écart des substances incompatibles.

### Disposition

Éliminez le matériau conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables. Les réglementations peuvent varier selon les régions. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables sont de la seule responsabilité du producteur de déchets.

### Autres dangers

Aucun connu

## SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

### Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Noms communs / synonymes</u>	<u>Autres identificateurs</u>
Maléate de dibutyle	105-76-0	30 - 60%	Non disponible	Non disponible
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	101-68-8	10 - 30%	Non disponible	Non disponible
Oligomères de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	25686-28-6	5 - 10%	Non disponible	Non disponible
Diisocyanate de méthylènediphényl	26447-40-5	0.1 - 1%	Non disponible	Non disponible

### Notes

Le pourcentage exact (concentration) dans la composition a été retenu comme secret commercial conformément à la version modifiée du Règlement sur les produits dangereux (Canada) depuis avril 2018 et au paragraphe (i) de la section §1910.1200. Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classifiés et donc nécessitent d'être rapportés dans cette section.

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

### Inhalation

Retirer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour faciliter la respiration. S'il est suspecté que des vapeurs sont encore présentes, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. En cas d'absence de respiration, de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, administrer une respiration

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

artificielle ou de l'oxygène par du personnel formé. Il peut être dangereux pour la personne prodiguant les premiers secours de pratiquer la respiration artificielle bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, contacter un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inconscience, placer la personne en position de récupération et obtenir une assistance médicale immédiatement. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Desserrez les vêtements serrés comme le col, la cravate, la ceinture ou la bande de taille. Les symptômes peuvent être retardés dans l'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire.

### Contact avec la peau

Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire. Laver les vêtements avant réutilisation. Nettoyer soigneusement les chaussures avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Retirer les prothèses dentaires, le cas échéant. Retirer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour faciliter la respiration. Si la substance a été avalée et que la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car vomir peut être dangereux. Ne pas provoquer de vomissements à moins que le personnel médical l'instruise. Si des vomissements surviennent, maintenir la tête basse pour éviter que le vomissement n'entre dans les poumons. Consulter un médecin. Ne jamais rien donner à boire à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer la personne en position de récupération et obtenir une assistance médicale immédiatement. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Desserrez les vêtements serrés comme le col, la cravate, la ceinture ou la bande de taille.

### Ingestion

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements. Demandez à la victime de rincer sa bouche avec de l'eau, puis de boire un à deux verres d'eau. Consultez immédiatement un médecin.

### Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)

Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes indésirables peuvent inclure douleur, irritation, larmoiement et rougeur. Peut provoquer une irritation respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, sifflement, difficultés respiratoires et asthme. Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation et rougeur.

### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Les symptômes peuvent être retardés dans l'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. Traitement symptomatique. En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate. S'il est suspecté que des vapeurs sont encore présentes, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne prodiguant les premiers secours de pratiquer la respiration artificielle bouche à bouche. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

---

<b>Moyens d'extinction</b>	<u>Moyens d'extinction appropriés</u> Utilisez un agent extincteur approprié au feu environnant.  <u>Moyens d'extinction inappropriés</u> Aucun connu
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Les produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et oxydes d'azote.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	En cas d'incendie, isoler rapidement la scène en éloignant toutes les personnes des lieux de l'incident. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate. Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque facial complet en mode à pression positive.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence</b>	Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Empêcher les personnes non nécessaires et non protégées d'entrer. Ne pas toucher ni traverser la matière renversée. Éviter d'inhaler les fumées/brumes/vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter la fuite s'il n'y a aucun risque. Éloigner les contenants de la zone de déversement. Approcher la fuite du côté amont. Empêcher l'entrée dans les égouts, cours d'eau, sous-sols ou espaces confinés. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents et procéder comme suit : contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et le placer dans un contenant pour élimination selon la réglementation locale. Éliminer via un entrepreneur autorisé pour l'élimination des déchets. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit renversé.
<b>Procédures de notification</b>	Non disponible
<b>Précautions environnementales</b>	Éviter la dispersion du matériau renversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

### SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

---

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Mettre l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent pas être employées dans tout processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition – obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne
--	---

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou les brumes. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Conserver dans le contenant d'origine ou une alternative approuvée faite d'un matériau compatible, et garder bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant. Un bon entretien est nécessaire lors du stockage, du transfert, de la manipulation et de l'utilisation de ce matériau. Manipuler selon de bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit.

### Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)

Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le contenant d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium) et des aliments et boissons. Conserver sous clé. Garder le contenant bien fermé et scellé jusqu'à utilisation. Les contenants ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

<u>Nom chimique</u>	<u>Type</u>	<u>Valeurs limites d'exposition</u>	<u>Source</u>
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	OEL	0,005 ppm 8 heures 0,05 mg/m <sup>3</sup> 8 heures	AB (CA, 06/2018)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	TWA	0,005 ppm 8 heures	ACGIH TLV (É.-U., 03/2018); CB (CA, 07/2018); ON (CA, 01/2018); SK (CA, 07/2013)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> 10 heures 0,005 ppm 10 heures	NIOSH REL (É.-U., 10/2016)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	CEIL	0,2 mg/m <sup>3</sup> 10 minutes 0,02 ppm 10 minutes	NIOSH REL (É.-U., 10/2016)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	CEIL	0,2 mg/m <sup>3</sup> ; 0,02 ppm	OSHA PEL (É.-U., 05/2018)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	CEIL	0,01 ppm	CB (CA, 07/2018)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	TWAEV	0,005 ppm 8 heures 0,051 mg/m <sup>3</sup> 8 heures	QC (CA, 01/2014)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	STEL	0,015 ppm 15 minutes	SK (CA, 07/2013)
Diisocyanate de méthylènediphényl	TWA	0,005 ppm 8 heures	CB (CA, 07/2018); ON (CA, 01/2018)
Diisocyanate de méthylènediphényl	CEIL	0,01 ppm	CB (CA, 07/2018)
Diisocyanate de méthylènediphényl	CEIL	0,02 ppm	ON (CA, 01/2018)

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser uniquement une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de processus, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou légales. Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement de traitement doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, la protection suivante doit être portée à moins que l'évaluation indique un niveau de protection supérieur : lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.

#### Protection de la peau

Si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire, des gants résistants aux produits chimiques et imperméables conformes à une norme approuvée doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier que les gants conservent leurs propriétés protectrices pendant l'utilisation. Il convient de noter que le temps de pénétration de tout matériau de gant peut varier selon les fabricants. Dans le cas de mélanges constitués de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche et des risques impliqués et approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Des chaussures appropriées et des mesures de protection cutanée supplémentaires doivent être choisies en fonction de la tâche et des risques impliqués et approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### Protection respiratoire

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur conforme à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un ajustement correct, une formation et d'autres utilisations essentielles.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des stations de lavage des yeux et des douches de sécurité sont à proximité.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>Apparence</b>	Liquide clair/opaque à jaune pâle
<b>Odeur</b>	Non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible
<b>Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	93,3°C (>199,9°F) (méthode par coupe fermée)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

Taux d'évaporation (BuAe = 1)	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité relative (eau = 1)	1,055 ± 0,015
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau. Réagit lentement avec l'eau pour libérer du dioxyde de carbone.
Solubilité dans d'autres liquides	Non disponible
Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Dynamique (température ambiante) : 400 à 600 mPa·s (400 à 600 cP)

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur extrême, la lumière directe du soleil et l'humidité.
Matériaux incompatibles	Eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre et aluminium.
Produits de décomposition dangereux	En cas de chaleur et de feu : monoxyde de carbone, oxydes d'azote, hydrogène.

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

---

#### Données toxicologiques

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50</u>	<u>DL50</u>
Maléate de dibutyle	Non disponible	Dermique, lapin : 10 g/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	Non disponible	Oral, rat : 9200 mg/kg

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

### Irritation/Corrosion

<u>Nom chimique</u>	<u>Résultats</u>	<u>Espèce : Exposition</u>
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	Yeux – irritant modéré	Lapin : 100 mg

**Sensibilisation respiratoires ou cutanée** Pas de données disponibles

**Lésions oculaires graves / Irritation oculaire** Non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl  
Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires

Oligomères de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl  
Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires

Diisocyanate de méthylènediphényl  
Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)** Maléate de dibutyle  
Catégorie 2 – Reins

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl  
Catégorie 2 – Système respiratoire

Oligomères de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl  
Catégorie 2 – Système respiratoire

Diisocyanate de méthylènediphényl  
Catégorie 2 – Non déterminé

**Toxicité pour la reproduction** Pas de données disponibles

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Pas de données disponibles

**Danger d'aspiration** Pas de données disponibles

**Information sur les voies d'exposition probables** Inhalation  
Oui

Contact avec la peau  
Oui

Contact avec les yeux  
Oui

Ingestion  
Oui

**Signes et symptômes d'exposition** Inhalation  
Peut provoquer une irritation respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou de l'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Les symptômes indésirables peuvent inclure une irritation des voies respiratoires, de la toux, une respiration sifflante, des difficultés respiratoires et de l'asthme.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

### Contact avec la peau

Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique. Les symptômes indésirables peuvent inclure une irritation et des rougeurs.

### Contact avec les yeux

Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes indésirables peuvent inclure de la douleur, de l'irritation, des larmoiements et des rougeurs.

### Ingestion

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

### **Effets chroniques potentiels sur la santé**

Une exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes. Une fois sensibilisé, une réaction allergique sévère peut survenir lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

### **Cancérogénicité**

Suspecté de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

<u>Nom chimique</u>	<u>CIRC</u>	<u>ACGIH</u>	<u>OSHA</u>
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl	3	-	-

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité</b>	Non disponible
<b>Persistance et dégradation</b>	Pas de données disponibles
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	<u>Maléate de dibutyle</u> LogPow = 3,39; BCF = 1,91; Potentiel = Faible  <u>Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl</u> LogPow = 4,51; BCF = 200; Potentiel = Faible  <u>Oligomères de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl</u> LogPow = 8,56; BCF = 200; Potentiel = Faible  <u>Diisocyanate de méthylènediphényl</u> LogPow = 4,51; BCF = 200; Potentiel = Faible
<b>Mobilité dans le sol</b>	Non disponible
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucun effet significatif ou danger critique connu.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme à la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur autorisé pour l'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être éliminés non traités dans les égouts à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne
-------------------------------	--

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire. Il convient de prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides non nettoyés ou rincés. Les contenants ou doublures vides peuvent retenir des résidus de produit. Éviter la dispersion du matériau renversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
<b>TMD</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Informations supplémentaires	<b>Détails DOT (RQ)</b> : Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl 5000 lbs / 2270 kg <b>Classification DOT</b> : Quantité déclarable = 29950,9 lbs / 13597,7 kg [3404,9 gal / 12888,8 L]. Les tailles d'emballage expédiées en quantités inférieures à la quantité déclarable du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport RQ.				
<b>49 CFR/DOT</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>IMDG</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>OACI/IATA</b>	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

**Numéro de classement tarifaire** 3909.50.5000

**Précautions spéciales** Pour le transport au sein des locaux de l'utilisateur, toujours transporter dans des conteneurs fermés, en position verticale et sécurisée. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

**Dangers environnementaux** Référez-vous à la section 12.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC** Non disponible

### SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Informations canadiennes** Inventaire du Canada (LIS/LES)  
Tous les composants sont listés ou exemptés.

INRP  
Les composants suivants sont listés : Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl

Substances toxiques CEPA  
Les composants suivants sont listés : Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl

**Informations américaines** Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)  
Tous les composants sont listés ou exemptés.

Clean Water Act (CWA) 307  
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl

Clean Air Act Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs)  
Listé

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

Clean Air Act Section 602 Substances de classe I; Clean Air Act Section 602 Substances de classe II; Liste I des produits chimiques de la DEA (produits chimiques précurseurs); Liste II des produits chimiques de la DEA (produits chimiques essentiels)

Non listé

### SARA 302/304

Aucun produit trouvé.

### SARA 311/312

Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire – Catégorie 2A

Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Cancérogénicité – Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

(irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) (reins, système respiratoire) – Catégorie 2

### *Maléate de dibutyle*

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) (reins) (orale) – Catégorie 2

### *Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl*

Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 4

Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire – Catégorie 2A

Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Cancérogénicité – Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

(irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

(système respiratoire) (inhalation) – Catégorie 2

### *Oligomères de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl*

Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 4

Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire – Catégorie 2A

Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Cancérogénicité – Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

(irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

(système respiratoire) (inhalation) – Catégorie 2

### *Diisocyanate de méthylènediphényl*

Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 4

Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire – Catégorie 2A

Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Cancérogénicité – Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

(irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME FLEXIBLE RESIN’

Catégorie 2

SARA 313

Formulaire R – Exigences de déclaration : Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl (CAS #101-68-8)

Notification au fournisseur : Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl (CAS #101-68-8)

Réglementations des États (MA, NY, NJ, PA)

Les composants suivants sont listés : Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl

Réglementation des États (Proposition 65 de la Californie)

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement Safe Harbor en vertu de la Proposition 65 de la Californie.

**Informations internationales** Non disponible

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Date de la dernière révision** 4 juillet 2024

**Avertissement**

Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Ces informations sont offertes uniquement pour la considération de l'utilisateur, sous réserve de sa propre investigation de la conformité aux réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Ces informations sont conçues uniquement comme un guide général et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné. Sauf indication contraire ci-dessus, elles peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque.

---

**FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**